Extrait du Sud Education Bourgogne

http://www.sudeducbourgogne.org/spip.php?article57

Mode d'emploi pour créer et animer un collectif de soutien autour d'un enfant sans-papiers

ITANTS
Date de mise en ligne : mardi 1er septembre 2015
ES SANS-PAPIERS

Copyright © Sud Education Bourgogne - Tous droits réservés

Discuter avec la famille de sa situation et de ce qu'elle désire. C'est à la famille concernée ou au jeune concerné de décider à chaque étape de ce qu'il veut faire. Avoir le plus de renseignements précis possibles sur son parcours juridique et personnel. Voir fiche de situation. La fiche est pour nous, elle permet de suivre rapidement un dossier. On peut rédiger à côté une biographie qui permet d'enregistrer plus de choses et de rentrer dans les détails du dossier.

Si la famille est d'accord pour une mobilisation autour d'elle, provoquer une rencontre avec des enseignants, des parents, assistante sociale de l'école, et autres, pour travailler ensemble à la défense de la famille. Plus de gens se sentent concernés et plus c'est favorable. On peut s'appuyer sur les syndicats de l'enseignement et sur la FCPE qui sont membres du réseau. Ou plus exactement sur leurs militants, mais aussi sur toute personne qui est prête à donner un peu de son énergie et de son temps.

Vérifier que le minimum faisable sur l'école est fait (prise en charge de la cantine, du matériel scolaire, de l'assurance...).

Rédiger une pétition avec l'accord de la famille, pétition qui traduise l'émotion provoquée par la découverte de la situation de cette famille, qui résume brièvement sa situation et celle des enfants et qui réclame la régularisation. Il faut une adresse figurant en bas de la pétition pour qu'on puisse la renvoyer. La pétition est destinée à la Préfecture. Envoyer à Préfecture et garder un double.

Faire signer largement la pétition, devant l'école, le collège le lycée. On peut aussi afficher le problème sur les grilles de l'école (banderoles, affiches)

Interpeller les élus, quelque soit leur couleur politique, il s'agit d'humanité, pas de politique politicienne, élus du secteur de l'établissement scolaire mais aussi ceux des endroits où résident ceux qui se sentent mobilisés. Leur écrire personnellement en expliquant votre position et en leur demandant d'intervenir auprès du préfet pour la régularisation. On peut faire des lettres collectives, au nom des enseignants, des parents d'élèves, des voisins .... Mais il faut aussi faire des lettres individuelles. (maire, conseiller municipal, conseiller général, conseiller régional, député, sénateur,) voire ministre.

Si la famille est d'accord, on peut communiquer avec la presse, montrer qu'il existe une mobilisation, organiser un événement autour des enfants.

On peut aussi aller en délégation à la préfecture et demander à être reçu en audience.

Donner à la famille ou au jeune un contact téléphonique en cas d'arrestation pour que les personnes mobilisées autour de la famille soient prévenues au plus vite.

Faire un compte-rendu de ce qui a été décidé lors de la première réunion du (qui fait quoi ?), le renvoyer à chaque personne présente, en garder pour les membres du comité qui rejoindront après les premières actions (par mail, ça coûte moins cher).

Comme ça, ça a l'air impressionnant mais ce sont en réalité des petites choses, qu'on ne fait pas toutes à la fois et qu'on peut se répartir. Le réseau est là pour soutenir les collectifs et partager les expériences. Mais le réseau n'est efficace que parce que les collectifs existent et mobilisent de nombreuses personnes de bonne volonté.

La mobilisation appuie la demande de régularisation de la famille, mais elle ne s'oppose pas aux démarches juridiques qui doivent être menées jusqu'au bout, si possible avec l'aide d'un avocat.

On peut inviter un membre d'un comité déjà en fonctionnement par l'intermédiaire
de RESF : 0686082677 ou boninc22@gmail.com.

Copyright © Sud Education Bourgogne